



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFECTURE DE LA LOIRE

Saint-Etienne, le 30 JUL 2001

Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Enregistré au bureau de gestion des moyens  
et de coordination des Sces de l'Etat, le 30 JUL 2001  
sous le n° 01-719.

LE PREFET DE LA LOIRE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATIONS COMMUNES DE CUZIEU, UNIAS, MONTROND-LES-BAINS, BOISSET- LES- MONTROND

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu le code de la Construction et de l'habitation ;

Vu le code forestier ;

Vu le code pénal ;

Vu le code de l'Environnement notamment ses articles L562-1 à L562-9;

Vu le code de procédure pénale ;

Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;

Vu le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

Vu le décret n° 95-630 du 5 mai 1995 relatif au commissionnement et à l'assermentation d'agents habilités à rechercher et à constater les infractions à la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu la circulaire du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables ( J.O. du 10 avril 1994) ;

Vu la circulaire du 24 avril 1996 relative aux dispositions applicables au bâti et ouvrages existants en zones inondables ( J.O. du 14 juillet 1996) ;

Vu l'arrêté n° 99-1002 de Monsieur le Préfet de la Loire du 9 novembre 1999 approuvant l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations du fleuve Loire sur les communes de Cuzieu, Unias, Montrond-Les-Bains et Boisset-Les-Montrond ;

Vu l'avis en date du 12 janvier 2001 du conseil municipal de la commune de Cuzieu ;

Vu les avis réputés favorables des communes de Unias, Montrond-Les-Bains et Boisset-Les-Montrond;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture du 30 janvier 2001 ;

Vu l'enquête publique du 3 janvier 2001 au 17 janvier 2001 inclus et notamment le rapport favorable du commissaire enquêteur ;

Sur le rapport de Monsieur le directeur départemental de l'Equipement de la Loire,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire,

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations du fleuve Loire sur le territoire des communes de Cuzieu, Unias, Montrond-Les-Bains et Boisset-Les-Montrond est approuvé tel qu'il est annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Ce plan de prévention des risques naturels prévisibles vaut servitude d'utilité publique et devra être annexé au plan d'occupation des sols des communes de Cuzieu, Unias, Montrond-Les-Bains et Boisset-Les-Montrond conformément aux dispositions de l'article L126-1 du code de l'urbanisme (article 40-4 de la loi n° 87-565 du 22 Juillet 1987 modifiée).

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Loire et mention en sera faite dans deux journaux publiés dans le département. En outre, cet arrêté sera affiché pendant trente jours en mairie de Cuzieu, Unias, Montrond-Les-Bains et Boisset-Les-Montrond.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Loire, monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Messieurs les Maires des communes de Cuzieu, Unias, Montrond-Les-Bains et Boisset-Les-Montrond sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Philippe DARCEL

### **Ampliation :**

- Monsieur le maire de la commune de Cuzieu
- Monsieur le maire de la commune Unias
- Monsieur le maire de la commune de Montrond-Les-Bains
- Monsieur le maire de la commune de Boisset-Les-Montrond
- Monsieur le préfet de la région Centre, coordonateur du bassin Loire-Bretagne
- Monsieur le sous-préfet de Montbrison
- Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de la Loire
- Monsieur le directeur régional de l'Environnement Centre (Loire-Bretagne)
- Monsieur le directeur régional de l'Environnement Rhône-Alpes
- Monsieur le directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes

- Monsieur le directeur départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
- Monsieur le directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur le directeur départemental de l'Equipement
- Monsieur le directeur départemental de la Protection Civile
- Service départemental d'Incendie et de Secours
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
  - Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques
  - Direction de l'Eau
- B.G.M.C. pour insertion au recueil des actes administratifs de la Préfecture
- Archives départementales
- Chrono